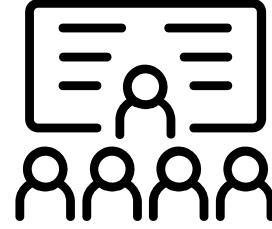


L'IA avec les élèves



Le cadre d'usage ministériel publié le 14 juin 2025, accompagné des recommandations de la CNIL*, souligne les opportunités offertes par l'introduction de l'IA en éducation, mais également les défis en termes d'éthique, de protection des données et d'équité.

Voici une synthèse des opportunités et points de vigilance pour aider les enseignants à intégrer ces outils dans leurs pratiques de classe ainsi que des exemples de pratiques compatibles avec le cadre d'usage ministériel :



IA : objet et levier d'apprentissage

- Proposer des séquences pédagogiques intégrant l'IA à des fins d'apprentissage critique et raisonné selon des critères de progressivité :
 - Sensibiliser les élèves dès le premier degré aux bases de l'IA, sans manipulation directe.
 - Faire utiliser les IA génératives en classe à partir de la 4e, de manière encadrée et accompagnée.
 - Permettre aux élèves d'utiliser de manière autonome les IA au lycée, dans un cadre défini*



IA : pièges à éviter

- Négliger la réalité des usages des IA par les élèves et la nécessité d'un cadre commun de confiance.
- Faire créer un compte personnel aux élèves.
- Se fier aux outils de détection de l'IA.



Concrètement, je peux :

- M'inspirer des ressources proposées pour le 1er et 2nd degré sur Eduscol : "Les intelligences artificielles et leurs usages en éducation".
- Utiliser des outils tels que ComparIA et Vittascience pour expliquer le fonctionnement de l'IA, ses limites et ses risques environnementaux.



Concrètement, je dois :

- Informer les élèves lorsque du contenu est généré par une IA (par une mention ou des pictos).
- Expliciter les conditions de recours à l'IA pour le travail personnel du lycéen.
- Mettre au premier plan le raisonnement et la résolution de problème pour l'évaluation des compétences.
- Pour garantir l'équité, expliquer le degré d'intervention de l'IA dans l'évaluation des apprentissages, surtout si elle a un impact significatif.
- Utiliser des plateformes d'IA institutionnelles ou validées par l'établissement (en passant par le GAR).
- Privilégier un compte classe en cas d'usage d'une IA "grand public".
- En cas de suspicion de fraude détectée par un outil d'IA, accorder le bénéfice du doute à l'élève et privilégier le dialogue.

*<https://www.cnil.fr/fr/enseignant-usage-systeme-ia>

L'IA pour les enseignants

Le cadre d'usage ministériel publié le 14 juin 2025, accompagné des recommandations de la CNIL*, souligne les opportunités offertes par l'introduction de l'IA en éducation, mais également les défis en termes d'éthique, de protection des données et d'équité.



Voici une synthèse des opportunités et points de vigilance pour accompagner les enseignants dans l'usage de ces outils ainsi que des exemples de pratiques compatibles avec le cadre d'usage ministériel :



L'IA est un assistant utile pour...

- Gagner du temps sur des tâches administratives
- Préparer les cours, penser et outiller la différenciation pédagogique, l'évaluation ou la correction
- Faciliter son développement professionnel



Concrètement, je peux :

- Rédiger des courriers, des e-mails, des comptes-rendus, etc.
- Adapter des supports pédagogiques pour des EBEP, proposer des activités différencierées, générer des exercices et des grilles d'évaluation, reformuler et expliciter des consignes, etc.
- Synthétiser des documents, des dossiers thématiques, etc.



L'IA n'est pas à utiliser pour...

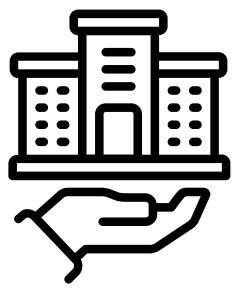
- Traiter des données personnelles en dehors du cadre légal (RGPD)*
- Générer du contenu à partir d'œuvres protégées par le droit d'auteur
- Être la source d'informations de référence
- Déléguer son pouvoir d'évaluation/décision



Concrètement, je dois :

- Anonymiser toute donnée fournie à l'IA. Exemple : dans la rédaction de courriers aux familles, appréciations, etc.
- Utiliser des ressources libres de droits, du domaine public ou des documents officiels pour générer du contenu.
- Dans le cadre d'une recherche, opter pour un moteur de recherche, à plus faible impact environnemental, plutôt qu'une IA générative de texte.
- Vérifier et croiser les sources et mobiliser son expertise, ainsi que son sens critique, pour s'assurer de la pertinence des contenus générés.

* Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (nom, prénom, adresse postale ou e-mail, date et lieu de naissance, photo, etc.)



L'IA pour les chefs d'établissement

Le cadre d'usage ministériel publié le 14 juin 2025, accompagné des recommandations de la CNIL*, souligne les opportunités offertes par l'introduction de l'IA en éducation, mais également les défis en termes d'éthique, de protection des données et d'équité.

Voici une synthèse des opportunités et points de vigilance pour accompagner les personnels de direction dans l'usage de ces outils ainsi que des exemples de pratiques compatibles avec le cadre d'usage ministériel :



L'IA est un assistant utile pour...

- Gagner du temps sur des tâches administratives
- Faciliter la communication
- Faciliter son développement professionnel



L'IA n'est pas à utiliser pour...

- Prendre des décisions sans supervision humaine ni transparence
- Traiter des données en dehors du cadre légal (RGPD)
- Remplacer les apprentissages et l'effort intellectuel dans le cadre pédagogique
- Être la source d'informations de référence

*<https://www.cnil.fr/fr/education-mise-en-place-systeme-ia>

* Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (nom, prénom, adresse postale ou e-mail, date et lieu de naissance, photo, etc.)

Concrètement, je peux :

- Me former et accompagner la démarche de formation et de développement professionnel des personnels sur l'IA et son usage pédagogique
- Appuyer la sensibilisation des élèves à l'IA (y compris l'éducation à la citoyenneté, le développement de l'esprit critique)
- Utiliser des outils d'IA s'ils respectent les exigences du Règlement européen sur l'IA (RIA)
- Travailler avec le délégué à la protection des données (DPD) pour encadrer et sécuriser les usages

Concrètement, je dois :

- Utiliser l'adresse institutionnelle pour la connexion - Éviter la création de comptes pour les élèves
- Signaler toute utilisation d'IA et informer les élèves et les parents en cas de traitements de données les concernant (voire réaliser une analyse d'impact pour la protection des données (AIPD) si le traitement concerne des mineurs et/ou permet de procéder à une évaluation/notation)
- Privilégier les ressources numériques disponibles dans le « Gestionnaire d'Accès aux Ressources » (GAR) et les outils hébergés en Europe
- Anonymiser les données et effacer régulièrement les historiques
- Mettre en œuvre une politique cohérente de devoirs et d'évaluations tenant compte des nouveaux outils

Cadre d'usage de l'IA en éducation

Les grands principes pour un **usage responsable et conforme** de l'IA en milieu scolaire

Protection des données

 **Protéger les données personnelles** conformément au **RGPD**.

 **Ne pas demander aux élèves de créer des comptes personnels** sur des plateformes d'IA grand public.

Esprit critique

 **Toujours vérifier la pertinence et la fiabilité des réponses** fournies par l'IA compte tenu du risque de biais et d'affabulations.

 **Développer une posture critique et éclairée chez les élèves** en leur expliquant le fonctionnement de l'IA et les enjeux liés à son utilisation.

Transformation pédagogique

 **S'interroger sur la place** à accorder à l'IA pour en faire un levier de la réussite des élèves et de l'évolution des pratiques éducatives.

 **Introduire l'IA de manière progressive (du primaire au lycée)** dans les enseignements, en respectant un cadre adapté aux niveaux des élèves.

Sobriété

 **Éveiller la conscience des élèves en matière de coût environnemental de l'IA**

 **Adopter une utilisation responsable de l'IA**, en s'assurant de ne l'employer que lorsque aucune alternative plus écologique n'est possible.

 **Privilégier les outils à faible consommation d'énergie**.

Transparence

 **Déclarer explicitement l'utilisation de l'IA et son degré d'intervention** dans les contenus générés ou les décisions prises.

 **Privilégier les solutions libres et open source**, car elles offrent un meilleur contrôle sur les données d'entraînement et les modèles.

Des préconisations pour :

 **Adopter une posture éclairée**

 **Choisir les outils adaptés**

 **Intégrer l'IA dans sa pratique**

